

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 septembre 2026

Nombre de membres en exercice : 64
Nombre de présents : 49
Nombre de représentés : 6
Nombre d'absents : 9

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE VINGT HUIT SEPTEMBRE à 14 h 00, le Conseil Communautaire s'est réuni au siège, 1 rue Eliard Laude, en salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président**.

Secrétaire de séance : M. Kévin DAIN

OBJET

AFFAIRE N°2026_159_CC_24
Compte-Rendu Annuel à la Collectivité
(CRAC) 2024 et 2025 de l'opération de
réhabilitation des infrastructures du port
de plaisance de Saint-Gilles-les-Bains

Nombre de votants : 55

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
22 septembre 2026

- date d'affichage et de publication de la liste
des délibérations au plus tard le
05/10/2026

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Gabriel AUBERT - M. Dominique APAYA-GADABAYA - M. Cédric BOYER -
Mme Audrey CESAR - M. Kévin DAIN - M. Jean Harry GADO - M. Sébastien
GUYON - M. Ludovic LASAONE - Mme Karine LEBON - Mme Alice MOREAU
CLEMENTE - M. Irchad OMARJEE - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - M.
Sergio PERFILLON - M. Guillaume PEROUX - Mme Annie PIGNOLET DUMONT
- Mme Marina PONGERARD SINGAINY - Mme Nila RADAKICHENIN - M. Eric
RENE - M. Edie SOPHIE - Mme Vanessa Judikaelle BALENCOURT - M. Didier
FOS - M. Karim JUHOOR - M. Lionel LEBEAU - Mme Lucette PALAS - Mme
Marie Huguette VIDOT - M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE -
Mme Vanessa MIRANVILLE - Mme Evane Nil AYDOGAR - Mme Mami BAMILI -
M. Vincent RIVIERE - Mme Anaëlle DUFESTIN - Mme Aurélie NARAYANIN-
RAMAYE - M. Mihidoiri ALI - M. Jean-Paul BURKIC - Mme Isabelle ERUDEL -
Mme Gertrude Marie Josée SEYCHELLES HOARAU - M. Salim NANA-IBRAHIM
- Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-
CUVELIER - M. Yann CRIGHTON - M. Philippe ROBERT - Mme Annick LE
TOULLEC - M. Henry HIPPOLYTE - M. Jean-Claude ADOIS - M. Freddy BOYER -
Mme Huguette BELLO - M. Daniel PAUSE - Mr Erick FONTAINE

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Thierry ROBERT - M. Christophe DAMBREVILLE - Mme Karine AGATHE
FILAIN - Mme Jacqueline APAYA - Mme Manon VINCELOT - M. Olivier
HOARAU - M. Jean Yves LANGENIER - M. Tristan FLORIAN - Mme Pascaline
CHEREAU-NEMAZINE

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

M. Cyrille MELCHIOR procuration à Mme Audrey CESAR - M. Seeven
RANGAMA-PETCHY procuration à Mme Alice MOREAU CLEMENTE - Mme
Bibi-Fatima ANLI procuration à Mme Isabelle ERUDEL - Mme Virginie SALLE
procuration à M. Kévin DAIN - Mme Eglantine VICTORINE procuration à Mme
Annie PIGNOLET DUMONT - Mme Jasmine BETON procuration à Mme Annick
LE TOULLEC

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2026

AFFAIRE N°2026_159_CC_24 : COMPTE-RENDU ANNUEL À LA COLLECTIVITÉ (CRAC) 2024 ET 2025 DE L'OPÉRATION DE RÉHABILITATION DES INFRASTRUCTURES DU PORT DE PLAISANCE DE SAINT-GILLES-LES-BAINS

Le Président de séance expose :

1 – Présentation générale du projet

Le port de Saint-Gilles-les-Bains est un lieu incontournable du Territoire de l'Ouest, tant pour son activité économique que pour son attractivité touristique. Aujourd'hui, son état dégradé compromet son potentiel et nécessite une intervention d'envergure pour le moderniser et le sécuriser.

L'objectif est de concilier aménagements touristiques et réhabilitation du port afin d'en faire un espace fonctionnel et dynamique au bénéfice de tous.

Le programme opérationnel comprend la réhabilitation complète des infrastructures portuaires incluant :

- La réhabilitation et la consolidation des infrastructures portuaires (digues, quais, passerelles, parkings, accès).
- La remise en état et la mise aux normes des réseaux (eaux pluviales, eau potable, électricité).
- L'amélioration de l'accessibilité et de la sécurité (signalétique, normes PMR, cheminements doux).
- Le renforcement de la résilience des ouvrages face aux événements climatiques (cyclones, houles, envasement).
- La préservation et la restauration de l'environnement portuaire (continuité écologique).

Au cours de l'exécution du mandat :

- Un avenant n°1 a été notifié à la SPL MARAINA le 07 janvier 2021, pour un montant de 30 597,00 € TTC, et relatif à l'intégration d'une mission complémentaire sur la phase diagnostic.
- Le CRAC pour l'année 2023 a été approuvé par le Conseil Communautaire du 02 septembre 2024 (Délibération n°2024_100_CC_14).
- Un avenant n°2 a été notifié à la SPL MARAINA le 08 novembre 2024, pour un montant de 23 251,59 € TTC et relatif au suivi de deux études de faisabilité (Étude de la continuité écologique entre la ravine Saint-Gilles et le bassin portuaire/océan, analyse de la prise d'alimentation en eau de mer de l'Aquarium).

Le coût prévisionnel global de l'équipement s'élève à 8 697 064,74 € TTC (révision 2025), soit une augmentation significative par rapport au montant initial (+ 3 516 139,18 € TTC).

2 – Missions générales du mandataire

Le mandat de maîtrise d'ouvrage recouvre, de manière générale :

- la préparation du dossier de consultation des entreprises, du choix du maître d'œuvre et des autres prestations intellectuelles ;
- la préparation de l'accord sur le projet ;
- la préparation du choix des entrepreneurs ;
- la signature et la gestion des contrats de travaux ;

- le versement de la rémunération de la mission de maîtrise d'œuvre et des travaux ;
- la préparation et la réception de l'ouvrage ;
- le suivi des contentieux ;
- la coordination et l'interface avec les projets connexes (notamment GEMAPI) ;
- ainsi que l'accomplissement de tous actes afférents.

Les maîtrises foncières demeurent du ressort du Territoire de l'Ouest.

La convention de mandat a été signée avec la SPL MARAINA le 07 décembre 2018.

L'arrêt du mandat est prévu à l'issue de la validation du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) de maîtrise d'œuvre et des instructions réglementaires, soit à la fin juin 2026.

3 – État d'avancement de l'opération

3.1 – Exercice 2024 (CRAC arrêté au 31/12/2024)

Avancement opérationnel

L'exercice 2024 a principalement été marqué par l'achèvement des études préliminaires, la poursuite des études de maîtrise d'œuvre et la réalisation d'investigations complémentaires consécutives au cyclone BELAL.

- Phase Études Préliminaires :
 - Diagnostic des infrastructures portuaires achevé,
 - Évaluation technique et schéma stratégique validés,
 - Levés topographiques et bathymétriques réalisés.
- Phase Maîtrise d'Œuvre :
 - Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre suite aux circonstances imprévisibles (impacts exceptionnels du cyclone BELAL) notifié le 20 août 2024 ;
 - Phase Diagnostic et MC5 (re calcul d'ouvrages) achevées ;
 - Démarrage des missions complémentaires : MC1 (Dossier d'examen au cas par cas) et MC2 (Étude topographique et photogrammétrique) ;
 - Investigations complémentaires sur les ouvrages de protection du port post-cyclone BELAL réalisées (Photogrammétrie et redimensionnement des digues du port et de l'enrochement des Brisants) ;
 - Études de faisabilité « Alimentation en eau de mer pour l'Aquarium » et « Continuité écologique entre la ravine Saint-Gilles et le port - Passe à poissons » finalisées.

3.2 – Exercice 2025 (CRAC arrêté au 31/12/2025)

L'année 2025 a principalement permis de :

- Finaliser la phase Diagnostic de la mission de maîtrise d'œuvre pour le lancement de l'AVP ;
- Rédiger l'avenant n°3 à la convention de Mandat ;
- Acter l'arrêt de la mission de maîtrise d'œuvre et du mandat de maîtrise d'ouvrage avec la SPL MARAINA.

3.3 - Modifications financières inhérentes

L'actualisation du bilan procède principalement :

- de l'intégration de prestations complémentaires non prévues initialement ;
- de l'actualisation du coût des travaux ;

- de l'actualisation économique des coûts de construction, ainsi que de l'ajustement des provisions en fonction des évolutions de prix.

La rémunération du mandataire sera, pour sa part, actualisée par avenant à la convention de mandat.

BILAN DU MANDAT		
Poste	Montant en € TTC	Observation
Dépenses réglées de l'exercice	533 843,31 €	-
Recettes encaissées de l'exercice	663 732,38 €	-
Solde cumulé au 31/12/2025	+ 129 889,07 €	Excédentaire
Bilan global prévisionnel du mandat au 31/12/2024	5 180 925,56 €	-
Bilan global prévisionnel du mandat au 31/12/2025	8 697 064,74 €	Actualisé : + 3 516 139,18€ (+ 68 %)

3.4 - Analyse de l'évolution du bilan du mandat

Le bilan prévisionnel du mandat est porté de 5 180 925,56 € à **8 697 064,74 € TTC**, soit une hausse de **3 516 139,18 € TTC** (+ 68 %). Cette réévaluation intervient à l'issue de la phase DIAGNOSTIC de maîtrise d'œuvre et préalablement au lancement de la phase AVP.

Elle résulte de la conjonction de cinq facteurs :

- 1) L'impact exceptionnel du cyclone BELAL nécessitant un redimensionnement des ouvrages (digues, enrochements) ;
- 2) L'évolution du programme suite aux diagnostics complémentaires ;
- 3) La complexité technique des interventions en milieu portuaire ;
- 4) La nécessité d'études de faisabilité complémentaires (Alimentation en eau de mer de l'aquarium, Continuité écologique - Passe à poissons) ;
- 5) L'indexation des prix et de l'évolution des coûts de construction.

Elle devrait donner lieu à une actualisation corrélative de la rémunération du mandataire, formalisée par avenant à la convention de mandat, et appellera un ajustement du plan de financement de l'opération.

4 – Prévisionnel de l'opération pour 2026

La mise à jour du programme de travaux a conduit à une réévaluation significative du coût prévisionnel de l'opération. Cette évolution a conduit le maître d'ouvrage à reconsidérer les modalités de poursuite du projet et à décider de mettre fin au mandat confié à la SPL, avant son échéance initialement prévue à l'issue de la validation du DCE de maîtrise d'œuvre et de l'instruction des procédures réglementaires.

L'année 2026 devra ainsi permettre :

- La contractualisation administrative de l'arrêt de la mission de maîtrise d'œuvre.
- La contractualisation administrative de l'arrêt du mandat de maîtrise d'ouvrage.

A reçu un avis favorable en Commission Économie Tourisme Culture du 10/08/2026

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Ouï l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ (PAR 0 ABSTENTION(S), 0 SANS PARTICIPATION, 0 CONTRE) DÉCIDE DE :

- APPROUVER le Compte-Rendu Annuel d'Activité à la Collectivité pour les années 2024 et 2025 (CRAC 2024-2025) relatif à la convention de mandat avec la SPL MARAINA pour les travaux de réhabilitation des infrastructures du port de plaisance de Saint-Gilles-les-Bains.

- PRENDRE ACTE du nouveau bilan prévisionnel de l'opération pour un montant global de 8 697 064,74 € TTC € TTC (soit une augmentation de 3 516 139,18 € TTC).

- AUTORISER le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président